



Au milieu de tous: Dominik Settelen a suivi toute sa scolarité obligatoire au sein de l'école ordinaire.



## Intégration: enfant à problème ou écolier modèle?

Le paysage de la pédagogie spécialisée est en mutation. Quelles sont les conséquences pour les écoliers et écolières mentalement handicapés? Il est encore trop tôt pour tirer un bilan disent les spécialistes. Mais il est déjà certain que les écarts sont grands: tandis que certains cantons reconnaissent clairement le droit à l'intégration, d'autres ont plus de mal.

**Texte:** Tanja Aebli – **Photos:** Vera Markus

Florian et Anna de Fribourg doivent encore un peu patienter. Mais dans quelques semaines, les deux jumeaux de 4 ans et demi feront parties des gamins qui prendront fièrement la direction du jardin d'enfants, le baudrier sur les épaules, les dix heures dans le sac et des attentes et questions plein la tête. Des questions, les parents de Florian et Anna en ont aussi eu beaucoup, avant cette rentrée. Des questions sur le potentiel de Florian, leur fils porteur de trisomie 21, et sur les conditions scolaires les plus adaptées pour lui.

«Finalement, nous avons opté pour l'intégration en suivant notre instinct», raconte Annette Zunzer, la maman de Florian. Leur décision repose aussi sur l'expérience positive menée avec la crèche ordinaire, que les deux jumeaux ont visité plusieurs années. Et aussi sur le fait que leur école possède une expérience de plusieurs années en matière d'intégration. Tout cela a fini de balayer les derniers doutes.

La décision de placer Florian dans le jardin d'enfants du quartier n'est cependant pas inébranlable. «Nous pensons que l'intégration est une bonne idée. Mais notre indicateur restera toujours le bien-être de Florian», précise Annette Zunzer. S'il devait se sentir débordé, ou si le corps enseignant ou l'école devaient l'être, il s'agira de réévaluer la situation. Pour l'instant, les parents voient les prochaines étapes comme une chance, que Florian doit pouvoir utiliser, au même titre que sa sœur jumelle sans handicap.

### Intégration dès la naissance

Pour la famille Settelen, la phase d'intégration remonte à loin, très loin. Dominik Settelen, également porteur d'une trisomie 21, arrive bientôt au bout de sa scolarité. Avec ses camarades, il ne lui reste plus que quelques semaines à passer en section générale de l'établissement d'Oberwil (BL). «Pour lui, ces neuf années d'intégration ont été payantes», estiment ses parents. Ces derniers se sont battus depuis sa naissance pour lui faire suivre un chemin «le plus normal possible», du tapis d'éveil jusqu'à ces derniers jours d'école.

Christina Settelen ne veut rien enjoliver: «Je ne voudrais pas devoir recommencer. L'effort a été énorme.» Elle pense aux multiples entretiens avec les autorités scolaires et les enseignants, le temps passé à aider pour les devoirs, à organiser et planifier. Sans compter qu'il fallait repartir à zéro à chaque changement de niveau scolaire, avec les mêmes points d'interrogation: est-ce que l'enseignant se laissera gagner par l'idée; est-ce que la charge sera supportable, est-ce que le soutien spécialisé sera suffisant? «Dominik a toujours cru dur comme fer à la solution de l'intégration, c'est pourquoi nous n'avons jamais imaginé stopper le processus.»

La réussite d'une intégration demande un grand investissement de chacun sur la durée, particulièrement en cas de surcharge. Malheureusement, les enseignants – qui sont pourtant, à côté des parents, les personnes clés d'un tel processus – ne sont généralement pas assez préparées à leur rôle et manquent de soutien, selon les parents de Dominik. La méconnaissance, l'incertitude, le manque de ressource, les plans d'études surchargés, les trop grandes classes, tout comme les conceptions politiques confuses ne forment pas un terrain favorable à l'intégration. «Si les commissions politiques avaient une vision claire, c'est-à-dire si le gouvernement cantonal se prononçait en faveur de l'intégration, ce serait un signe, tant pour les parents que les enseignants», estime Beatrice Kronenberg, directrice du Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS). Une reconnaissance d'autant plus importante qu'elle va généralement de pair avec plus de ressource pour les écoles.

### Partis inégales

Et c'est justement dans l'attribution des moyens à disposition pour les écoles ordinaires que l'on constate de grandes différences d'un canton à l'autre. Selon une étude commandée par l'organisation faitière des enseignants suisses (LCH) à la Haute école de pédagogie spécialisée de Suisse centrale, un plein temps d'assistance intégrative est attribué pour 250 enfants dans un canton alors qu'il est

déjà pour 45 enfants dans un autre, au niveau primaire. Au niveau secondaire, l'écart est encore plus grand: de 72 à 800 élèves selon le canton. Le manque de transparence, les différences cantonales au niveau des ressources sont non seulement trop grands mais aussi repoussants, critique l'organisation faitière (voir interview, p. 18). Ce à quoi s'ajoute l'absence de standards de qualités minimaux.

A quel point les cantons prennent-ils l'intégration au sérieux? Selon Beatrice Kronenberg, il est difficile de comparer à ce niveau. «Chaque canton est en train de régler la question de l'école spécialisée. A des rythmes différents, à des stades différents. Certains ont déjà ratifié le concordat (voir ci-dessous), d'autres ont des conditions-cadres. Certains ont les deux, d'autres n'ont encore rien. «Cela prouve com-

### Pédagogie spécialisée en mutation

En 2008, à la suite de la nouvelle péréquation financière (RPT), la tâche de l'enseignement spécialisé a été déléguée aux cantons. Les cantons sont tenus – durant une phase transitoire dans la Constitution fédérale – d'élaborer un concept pour l'enseignement spécialisé, dans lequel ils montrent comment ils entendent organiser celui-ci. Dans ce procédé, ils doivent suivre le principe posé par la Loi relative à l'égalité des personnes handicapées de l'intégration avant la séparation.

En 2007, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a adopté l'«accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée». Cet accord, actuellement ratifié par 13 cantons, est en vigueur depuis 2011. Il règle la collaboration entre les cantons et vise l'élaboration de standards de qualité, d'une terminologie et de procédures de placement communs.

Annonce



**Simplement communiquer  
avec les aides électroniques  
de la FST.**

**iPad & handicap?**  
Infos & workshops  
en ligne sur  
[www.fst.ch](http://www.fst.ch)

**FST** | Charmettes 10b CP  
CH – 2006 Neuchâtel 6  
Tél +41 32 732 97 97  
Fax +41 32 730 58 63 | [info@fst.ch](mailto:info@fst.ch)

**FST** La technologie  
pour les personnes  
en situation  
de handicap

[www.fst.ch](http://www.fst.ch)

NADIA DE MEIRINGEN AVEC SON IPAD

FONDATION SUISSE POUR LES TELETHESES

bien le sujet de l'école spécialisée est complexe», dit la directrice du CSPS.

Annemarie Kummer, professeure à la Haute école de pédagogie spécialisée de Suisse centrale, estime la situation plus problématique. «Avec la Loi relative aux personnes handicapées, il existe un fondement juridique qui définit l'intégration comme objectif, mais personne ne se positionne vraiment pour dire à qui doit ressembler cette intégration.» De plus, en l'absence d'une stratégie nationale, les marges de manœuvres au niveau local sont grandes. «Dans certains cantons, les procédés d'intégration sont déjà bien avancés. Mais de façon isolée, on constate aussi des tendances qui vont dans l'autre sens», constate Annemarie Kummer, qui accompagne et conseille les écoles en cas d'intégration.

A l'image du message posé en juin au Parlement du canton de Saint-Gall sur la loi sur l'école obligatoire (LEO) et qui prévoit d'exclure les enfants avec un handicap mental de l'intégration scolaire. Les arguments? D'une part le fait que le niveau des classes ordinaires pourrait baisser. D'autre part le fait que les enfants mentalement handicapés ne sont généralement pas dans la possibilité de s'insérer et de profiter des cours... Des arguments déjà depuis longtemps

contredits par les scientifiques. La cause de l'intégration n'est cependant pas perdue, selon Annemarie Kummer. Aujourd'hui en Suisse, il y a nettement plus d'enfants avec un handicap mental intégrés dans une école qu'auparavant. Elle constate de plus que la collaboration se passe généralement bien et que la volonté de tirer le meilleur profit de chaque situation est là. Elle regrette simplement que «ces nombreux exemples positifs d'intégration soient encore absents au sein du débat politique et hautement idéologique qui a lieu autour de l'intégration».

### La force de l'expérience

Il reste que ces expériences, faites au sein d'écoles diverses ont une grande importance: les études montrent que les enseignants et écoles ayant faits des expériences positives avec un enfant handicapé sont généralement prêts à engager de nouveaux projets d'intégration. L'intégration des enfants mentalement handicapés au sein de l'école ordinaire n'a encore rien d'évident. Et cela ne va pas changer dans l'immédiat. «Je n'attends pas de grand changement au sein des écoles ordinaires et spécialisées ces prochaines années. Aucun tremblement de terre n'est en vue», estime Beatrice Kronenberg.

## INTERVIEW

### Plus de transparence, plus d'engagement

Deux ans après l'entrée en vigueur du concordat sur la pédagogie spécialisée, où en est l'intégration scolaire? Du point de vue du corps enseignant, le bilan est clair: les cantons sont trop peu engagés dans ce processus et de grandes différences se font jour dans la répartition des moyens. Jürg Brühlmann, directeur de la cellule pédagogique de l'organisation faitière des enseignants suisses (LCH) prend position.

#### **Le Concordat sur l'enseignement spécialisé est entré en vigueur il y a deux ans. Est-ce qu'il a changé quelque chose dans le quotidien scolaire?**

En fait, le concordat n'a fait «que» déplacer la responsabilité de l'enseignement spécialisé et des institutions de la Confédération aux cantons. La plupart des écoles n'ont rien remarqué. En fait, l'intégration a été décidée en tant que principe fondamental, il y a déjà dix ans de cela, avec l'adoption de



Jürg Brühlmann, de l'organisation faitière des enseignants suisses (LCH).

la Loi sur l'égalité pour les handicapés. De nombreuses communes et écoles sont sur la voie d'une plus grande intégration. Les petites classes sont supprimées; les enfants sont de plus en plus intégrés.

#### **En Suisse romande, 2 cantons sur 6 (en Suisse alémanique, 10 sur 18) n'ont pas encore ratifié le concordat et peu d'entre eux possèdent un concept de pédagogie spécialisée. A quel point ce cadre juridique est-il vraiment important?**

Si les cantons ne prennent pas leurs responsabilités, retardent la mise en place de règles transparentes, voire ne considèrent leurs nouvelles compétences financières que comme un moyen de faire des économies; s'ils délèguent la question de la qualité aux communes et laissent les écoles seules devant cette importante mutation, nous nous trouvons face à un assemblage d'éléments disparates impossible à comparer. La possibilité, comme la réussite d'une intégration dépend alors des conditions locales.

#### **L'organisation faitière des enseignants suisses (LCH) a commandé à la Haute Ecole de Lucerne une enquête sur l'offre**

### **de base en matière d'enseignement spécialisé dans les cantons suisses alémaniques. Qu'en ressort-il?**

Les différences entre les cantons et les communes sont énormes. De nombreux cantons ne savent pas du tout ce que font leurs communes. Ils ne fournissent aucune statistique et n'accordent qu'un soutien rudimentaire pour le développement local.

### **Retrouve-t-on une même situation en Suisse romande et au Tessin?**

L'enquête a été menée en Suisse alémanique. Au Tessin, l'intégration est plus avancée d'une façon générale. En Suisse romande aussi, les cantons de Genève, du Valais et de Fribourg se préoccupent de l'intégration depuis les années 90. La Suisse alémanique, comme l'ensemble des régions germaniques d'Europe, a plutôt soigné la «séparation».

### **A vos yeux, où est-il urgent d'agir?**

Le développement local demande du temps, de l'argent, du savoir, des données et un échange d'expériences coordonné. Il n'y a par exemple aucune vue d'ensemble des modèles et pratiques actuels rencontrant du succès. On devrait atteindre une transparence intercantonale par le biais de rapports d'évaluation et la possibilité de faire de simples visites.

La formation doit aussi être travaillée: le personnel enseignant engagé pour le soutien intégré et l'enseignement spécialisé sont pour la plupart au mieux formés en tant qu'enseignant spécialisé avec une classe propre ou en tant que thérapeute. Nous avons besoin de spécialistes capables d'enseigner en équipe, de conseiller les parents et les équipes et de développer des stratégies locales. Un positionnement clair des politiques est aussi indispensable. Ce que nous vivons aujourd'hui, est de la paresse et la délégation des responsabilités aux communes. Les cantons savent pertinemment que la discussion politique doit être conduite, que l'on ne fait que se

distribuer des lauriers et que cette restructuration coûte de l'argent. Mais en vue des élections, il semble plus porteur de promettre une baisse d'impôts que de proposer d'investir à long terme en faveur de l'intégration.

### **Comment pensez-vous pouvoir faire entendre les revendications de votre fédération?**

La fédération a déjà financé l'étude lucernoise. Grâce à elle, nous pouvons travailler à une plus grande transparence et augmenter la pression. L'évaluation de la mise en œuvre du concordat relève de la compétence de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Nous demandons la création d'un comité d'accompagnement rassemblant organisations d'enseignants et de personnes handicapées. Du fait qu'il n'est presque pas possible de faire des statistiques, les cantons doivent créer des modèles communaux typiques, incluant les questions financières et la qualification des employées.

### **Le personnel enseignant des écoles régulières est-il selon vous prêt à intégrer des enfants avec handicap?**

Le scepticisme est de façon générale encore grand, et ce à juste titre. Quand les cantons décident d'un décret qu'il faut maintenant intégrer et qu'ils pensent que 2 à 3 demi-journées de formation suffisent pour mettre cela en œuvre, on ne peut pas attendre une grande écoute de la part des enseignants.

Les enfants concernés sont alors mieux servis avec le système actuel. Il serait intéressant de mener une étude pour connaître sous quelles conditions le personnel enseignant se laisse gagner par l'intégration. Et où et pour quelles raisons elle fonctionne.

### **A quel point les enseignantes et enseignants sont-ils préparés pour accueillir ces enfants particuliers?**

La plupart du temps, pas du tout. Ces compétences n'ont été ni enseignées, ni demandées ces dernières décennies. Il manque aussi des connaissances pratiques en ce qui concerne la trisomie 21, l'autisme ou d'autres handicaps, de type mental ou physique. C'est pourquoi de nombreux membres des autorités comme du corps enseignant ne peuvent pas s'imaginer que des enfants handicapés puissent et veulent apprendre dans l'école ordinaire.

### **Que recommandez-vous aux parents d'un enfant handicapé qui envisagent d'intégrer leur enfant à l'école ordinaire?**

Dans les conditions actuelles, les parents devraient se faire une idée la plus exacte possible de la situation de l'école envisagée et prendre rapidement contact avec ses responsables. Il est déjà arrivé plusieurs fois qu'un enfant handicapé et ses parents aient permis à une école de se développer: les écoles ont été par exemple adaptées au niveau architectural, les enseignants et équipes ont réfléchi à des solutions avec des spécialistes et la direction. ●

## **A propos d'intégration**

- Vous vous intéressez à la question d'intégration scolaire? Trouvez conseils et idées sous la rubrique «Scolarité» du site d'insieme Suisse, notamment avec le récapitulatif des étapes menant à l'intégration: [www.insieme.ch](http://www.insieme.ch) > Scolarité > 10 clés pour l'intégration
- Le site [www.integration-et-ecole.ch](http://www.integration-et-ecole.ch) offre, outre les documents juridiques de base, des informations sur l'intégration, canton par canton ainsi qu'un répertoire d'adresses de points de conseil et de spécialistes.